

Amoéba : une 2^e campagne d'essais sur les céréales confirme le potentiel de son produit de biocontrôle

Chassieu (France), le 24 août, 2021 – 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce les résultats de la seconde campagne d'essais sur les céréales.

Après les premiers essais au champ concluants de 2020 (voir communiqué de presse du 22 juillet 2020), Amoéba a réalisé en 2021 une seconde campagne d'essais agronomiques en Europe contre les maladies des céréales.

Une quinzaine d'essais ont été mis en place dans 3 pays (France, Italie, Allemagne.)

Les principales maladies visées étaient :

- sur le blé : la rouille jaune, la septoriose et la fusariose des épis.
- sur l'orge: la rhynchosporiose.

Les résultats de cette année confirment l'efficacité des formulations de biocontrôle d'Amoéba contre les principales maladies des céréales, le plus grand marché fongicide d'Europe. Leur niveau de performance évalué à ce stade contre, en particulier, la rouille jaune mais aussi la septoriose du blé est tel qu'il serait possible de remplacer en partie les fongicides conventionnels au premier traitement, en combinaison avec des variétés moyennement sensibles.

« Si le biocontrôle est déjà bien implanté sur les cultures spécialisées, par exemple la vigne ou les cultures maraichères, la recherche de biofongicides efficaces en grandes cultures est l'un des objectifs majeurs de la protection des plantes en Europe. Les résultats de nos premières campagnes d'expérimentation sont très encourageants : avec les produits d'Amoéba, il serait ainsi possible, en combinant la résistance génétique (choix de variétés tolérantes) et le biocontrôle, de réduire jusqu'à 50% l'apport de fongicides chimiques sur le blé, tout en conservant un niveau de protection parfaitement satisfaisant » déclare Jean Luc SOUCHE – Business Developer Biocontrôle d'Amoéba.

1. Contexte climatique des essais au champ en 2021 pour les céréales :

Le début de printemps plutôt froid et sec n'a pas été favorable au développement précoce des maladies, en particulier de la septoriose et de la rhynchosporiose qui nécessitent des pluies répétées pour se développer.

Toutefois, des contaminations importantes de rouille jaune ont pu être observées dans de nombreux essais du Bassin parisien et du Nord de la France.

Plus tardivement, les pluies soutenues de mi-juin, alors que le blé était au stade sensible de la floraison, ont provoqué des infestations très importantes de fusariose des épis, en particulier dans nos essais, réalisés en contamination artificielle (pulvérisation d'une suspension de spores sur les épis).

2. Résultats des essais au champ :

Contre les maladies foliaires du blé, trois formulations ont été comparées, appliquées seules dans certains essais ou positionnées en premier traitement d'un programme de deux (le second étant réalisé avec un fongicide conventionnel) dans un autre protocole.

- **La septoriose** a été peu présente cette année, et les résultats disponibles confirment l'activité observée en 2020, proche de 50%
- Deux essais sur **orge**, faiblement contaminés, montrent une efficacité du même **ordre (50%)** contre la rhynchosporiose, un niveau jamais atteint par aucun produit naturel.
- Le seul essai infesté par la **rouille brune** a vu un développement explosif de la maladie. Les situations de ce type sont très défavorables aux produits de biocontrôle en général, et les produits expérimentaux n'ont pas montré d'activité.
- Les résultats des essais sur **la rouille jaune du blé** confirment également ceux de 2020 : une efficacité très nette et régulière est observée, **de l'ordre de 40% à 75%**. Cette efficacité est en général inférieure à celle des produits de référence chimique mis en comparaison, mais ce niveau de performance est inégalé pour un produit de biocontrôle. L'efficacité est maximisée quand le développement de la maladie n'est pas explosif, en particulier sur des variétés moyennement sensibles.

Cette efficacité se traduit également par des **gains de rendement parfois spectaculaires et statistiquement significatifs : 81,1 quintaux/ha dans un essai où le témoin atteint seulement 70,6 quintaux /ha et la référence 78,9 quintaux/ha, soit + 10,5 quintaux (+14,8 % d'augmentation) pour le produit expérimental.**

Les essais de « programme » ont été moins contaminés, mais montrent néanmoins l'intérêt des produits de biocontrôle d'Amoéba au premier traitement.

- **La fusariose des épis** est une maladie tardive mais particulièrement dommageable, d'une part car elle provoque l'échaudage des grains (une altération de la maturation) et donc des pertes de rendement directes, et d'autre part car le champignon pathogène sécrète également des mycotoxines (par exemple le déoxynivalénol ou DON) dangereuses pour la santé humaine ou animale. La législation européenne fixe d'ailleurs une teneur maximale en déoxynivalénol, au-delà de laquelle les lots ne peuvent être utilisés en alimentation humaine.

Les fongicides conventionnels de référence sont peu satisfaisants contre cette maladie, d'où l'intérêt d'utiliser des produits de biocontrôle, d'autant plus que pour un traitement tardif réalisé sur l'épi en floraison, le risque de retrouver des résidus de pesticides chimiques dans le grain est élevé.

Des résultats encourageants sont observés dans les conditions particulièrement extrêmes de cette année, spécialement avec l'une des formulations testées, qui dans **1 essai, a une efficacité équivalente à celle du fongicide chimique de référence**, et conduit à un **gain de rendement** statistiquement significatif de **8,5% par rapport au témoin non traité**.

Ces résultats feront naturellement l'objet d'une confirmation en 2022.

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiters d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2021 sous le numéro D21-0289 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.